

## L'ELEVAGE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST : EVOLUTION DES VISIONS ET ANALYSE DES POLITIQUES, STRATEGIES, ET PROGRAMMES D'ELEVAGE DE 1960 A NOS JOURS

*Dr Hamadoun Mahalmoudou, coordonnateur Programme Régional d'Appui à la Sécurité Alimentaire, Lutte Contre la Désertification, Population et Développement (PRA/SA-LCD-POP-DEV), Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS), [mahalmoudou.hamadoun@cilss.bf](mailto:mahalmoudou.hamadoun@cilss.bf); [mahalmoudou@yahoo.fr](mailto:mahalmoudou@yahoo.fr)*

### Evolution des visions de l'élevage

De 1960 à nos jours, la vision de développement de l'élevage dans la région ouest africaine a connu des évolutions majeures qui peuvent être séquencées en cinq périodes :

*La période 1960 – 1970 :* i) des actions d'envergure en matière de santé animale (lutte contre les épizooties (peste et péripneumonie bovine) ; ii) inventaires agrostologiques ; iii) commercialisation : création de grands abattoirs pour soutenir des conditions de transformation de la viande ;

*La période 1970 – 1980 :* i) grande sécheresse de 1972-73 avec une baisse importante du cheptel ; ii) sauvegarde du bétail à travers des opérations d'aliments bétail, d'hydraulique pastorale et création de sociétés d'État (distribution d'intrants, appui à la transformation et à la commercialisation du bétail) ; iii) questions majeures soulevées : mobilité; organisation des parcours pastoraux, dégradation des pâturages, option de sédentarisation dans les politiques avec les projets d'aménagement des zones pastorales.

*La période 1980 – 1990 :* i) confirmation de l'option de sédentarisation-intensification ; ii) libération des prix, de la mise en place de crédits agricoles, de la nouvelle politique agricole, etc.

*Les années 90 – 2000 :* i) reconnaissance de la mobilité du troupeau comme une stratégie de gestion des ressources naturelles ; ii) émergence des questions de lutte contre la désertification, la pauvreté et de gestion des ressources naturelles, qui ont permis d'argumenter pour une reconnaissance du savoir-faire des pasteurs et des règles traditionnelles de gestion des terres de parcours, etc.

*À partir de 2000 :* i) prise de conscience par les pays du rôle incontestable que les ressources animales peuvent jouer dans la croissance économique et l'atténuation de la faim et de la pauvreté ; ii) l'élevage a été retenu comme un moteur de développement, un secteur sur lequel les pays peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre des programmes prioritaires s'inscrivant dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP, mais aussi de l'ECOWAP/PDDAA) ; iii) formulation de plusieurs politiques, stratégies et plans régionaux intégrant une forte composante sur l'Élevage.

### Analyse des politiques, stratégies et cadres législatifs et réglementaires

«Les systèmes de production pastoraux ne bénéficient d'aucune légitimité à travers les législations en vigueur ; sous la pression démographique, les espaces réservés à la production agricole s'accroissent et marginalisent les activités pastorales ; le vide juridique et institutionnel accentue l'exclusion des éleveurs et la multiplication des conflits entre agriculteurs et pasteurs». CILSS Praia 94.

#### *Politiques et stratégies*

- Niveau national

Les initiatives majeures portent sur i) les plans quinquennaux de développement économique et social ; ii) les politiques sectorielles de développement (agriculture, foresterie, gestion des ressources naturelles) ; iii) les plans d'investissement agricole dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA ; iv) les politiques, stratégies et plans spécifiques (politiques nationales de développement de l'élevage (Mali, Burkina Faso) ; v) les plans de développement ou de relance de l'élevage (Niger) ; vi) les plans, notes et documents d'orientation stratégique.

- Au niveau régional

On note : i) les politiques communautaires (UEMOA-PAU, CEDEAO-ECOWAP) incluant le sous-secteur de l'élevage ; ii) les stratégies régionales : (CSSA, en 2000, Cadre Stratégique pour le développement du pastoralisme au Sahel en 2009 etc.) ; iii) le plan d'action régional de développement de l'élevage (Forum régional sur l'élevage tenu à Niamey en janvier 2009), adopté fin 2010 à Bamako au Mali et portant sur l'horizon 2011-2020.

▪ Au plan continental et international

i) La convention des Nations Unies contre la désertification CCD ; ii) l'initiative mondiale pour un pastoralisme durable (IMPD) ; iii) le PDDAA ; iv) l'initiative africaine pour les politiques pastorales (en cours de formulation) ; v) l'initiative ALIVE.

*Cadre législatif et réglementaire*

A l'échelle des pays, la situation est très variable selon les pays. On note divers outils : i) divers lois, décrets, ordonnances etc. ; ii) codes pastoraux ; iii) chartes pastorales ; iv) accords et conventions.

À ce jour plusieurs textes juridiques et réglementaires ont été pris dans les pays, en rapport avec la mise en œuvre des politiques de développement de l'élevage. Malheureusement, dans bien des cas, ces textes souffrent d'insuffisances dans leur application, souvent par manque de volonté politique ou par défaut de décret d'application. Dans le domaine de l'accès aux marchés des animaux et produits animaux, les textes réglementaires en matière de santé animale et de sécurité alimentaire devront être adaptés aux normes internationales applicables.

Au niveau régional : les initiatives majeures portent sur celles initiées par l'UEMOA et reprises/généralisées par la CEDEAO, notamment : i) l'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires avec l'élaboration des textes communautaires et la création d'un comité vétérinaire et ii) l'harmonisation de la politique douanière et mise en place d'une union douanière concernant les produits originaux (bétail-viande exonérés de taxes et douanes) et produits fabriqués contenant 60% de produits originaires des pays UEMOA et surtout au niveau de la CEDEAO : la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO adoptée à la 21ème session ordinaire des chefs d'Etats et de Gouvernement du 31 Octobre 1998 et le Certificat international de Transhumance de la CEDEAO adoptée en Décembre 1998

**Conclusion**

Aujourd'hui les besoins se posent en termes de développement de i) politiques inclusives et équitables ; ii) de cadres référentiels ; iii) d'outils législatifs et réglementaires équitables, largement diffusés et réellement appliqués ; iv) de développement institutionnel et de participation inclusive des acteurs du secteur de l'élevage dans la formulation des politiques et aux prises de décisions.